

Mise en place du CIUSSS : la phase 3 progresse

Le CIUSSS a pratiquement complété les trois premières phases de sa construction, c'est-à-dire les nominations des gestionnaires qui composent le comité de direction, des directeurs et directeurs adjoints¹ et des cadres intermédiaires administratifs dans les cinq directions suivantes : ressources humaines, communications et affaires juridiques; qualité, évaluation, performance, éthique; logistique et services techniques; ressources informationnelles; ressources financières. Soixante-deux cadres administratifs ont été nommés le 9 septembre (sur 74 postes en affichage). Il est possible de consulter le communiqué portant sur ces nominations sur le site Internet du CIUSSS (santesaglac.com, section « Salle de presse »).

Les douze postes suivants étaient en deuxième affichage jusqu'au 17 septembre :

Direction des ressources informationnelles

Chef de service - Architecture réseau et communication

Chef de service - Bureau de projet en technologie de l'information

Direction de la logistique et des services techniques

Chef de service – Hygiène et salubrité - 3 postes (Saguenay)

Chef de service – Hygiène, salubrité et buanderie-lingerie (Roberval)

Chef de service – Buanderie-lingerie – 2 postes (Saguenay)

Chef de service – Fonctionnement et installations matérielles (Saguenay)

Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques

Conseiller cadre – Relations de travail

Chef de service – Activités de remplacement en soins infirmiers

Direction des ressources financières

Chef de service – Transport et distribution

¹ Le masculin désigne les femmes et les hommes et vise uniquement à alléger le texte.

Transfert des responsabilités dans les directions administratives (14 septembre)

La présidente-directrice générale du CIUSSS, Martine Couture, a annoncé le 14 septembre, dans une lettre officielle adressée à tous les cadres administratifs, le transfert des responsabilités dans les cinq directions administratives de l'établissement, c'est-à-dire le passage d'un mode de gestion par installation à un mode de gestion par direction. Qu'est-ce que ce transfert officiel de responsabilités signifie?

- La fin des activités des différents comités de gestion locaux (composés des équipes de gestion des établissements avant la création du CIUSSS : CSSS, Centre jeunesse, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme).
- Dans les directions administratives, les gestionnaires (cadres supérieurs et intermédiaires) sont responsables :
 - de la gestion des ressources humaines et de la communication avec leurs équipes;
 - de la gestion des ressources financières et informationnelles;
 - de l'organisation de la continuité des soins et services;
 - de continuer à assumer leurs responsabilités en matière de garde, de sécurité civile et de mesures d'urgence.

Dans sa lettre du 14 septembre, la pdg a également précisé à chaque cadre intermédiaire de quel directeur ou directeur adjoint il relève dorénavant. Les directeurs rencontreront leurs gestionnaires afin de procéder à l'organisation du travail dans leurs services, puis ces derniers rencontreront les employés dans le même esprit.

Bilan partiel de la réorganisation des secteurs administratifs : postes de cadres intermédiaires et supérieurs

Direction/secteur	Nbre cadres supérieurs	Nbre cadres intermédiaires	Nbre total 21 sept. 2015	Situation antérieure	Différence
Ressources humaines, communications et affaires juridiques	4	23	27	43	- 16
Qualité, évaluation, performance, éthique	2	8	10	16	- 6
Logistique et services techniques	3	25	28	34	- 6
Ressources informationnelles	1	8	9	16	- 7
Ressources financières	3	11	14	23	- 9
Total	13	75	88	132	- 44

Transfert des responsabilités dans les directions cliniques (21 septembre)

L'annonce du transfert des responsabilités dans les directions cliniques du CIUSSS s'est faite hier le 21 septembre. De la même manière que pour les cadres intermédiaires administratifs, les gestionnaires cliniques ont reçu une lettre de la pdg du CIUSSS expliquant le transfert et la nature des responsabilités qui leur sont confiées. Il leur est également précisé de quel directeur ils relèvent sur une base transitoire, et ce, dans le respect du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*.

Au cours des prochaines semaines, les directeurs et leurs adjoints procéderont à une consultation auprès des gestionnaires intermédiaires sur l'organisation du travail dans leurs directions et services.